



VILLE DE COGOLIN
SEVICE ANIMATION-JEUNESSE
ENFANCE et AFFAIRES SCOLAIRES
2 avenue des Mûriers
83310 Cogolin
guichetunique@coqolin.fr

04.94.54.78.35

PARTICIPATION COMMUNALE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES POUR LES ENFANTS DU PRIMAIRE DU GROUPE SCOLAIRE LE RIALET

Afin de maintenir l'effort financier consenti aux familles des enfants scolarisés dans l'école primaire Le Rialet, et prenant le bus pour se rendre ou quitter l'école, la commune rembourse les familles à hauteur de 35.00 par enfant.

Pour être remboursé partiellement du paiement du titre de transport, souscrit auprès du réseau de transport régional ZOU, il est nécessaire que les familles remplissent, pour chaque enfant inscrit, les documents joints :

- Formulaire de demande de remboursement
- Attestation sur l'honneur, accompagné du RIB correspondant au compte débité.

Il est très important qu'un dossier complet soit réalisé pour chaque enfant inscrit.

Les dossiers sont à ramener au Guichet Unique, 2 avenue des Mûriers ou par courriel guichetunique@coqolin.fr avant le vendredi 04 octobre 2019.

Un virement sera effectué sur les comptes bancaires des familles, par Le Trésor Public, courant octobre 2019.

Pour toute demande complémentaire de renseignement merci de contacter le Guichet Unique par téléphone au 04.94.54.78.35 ou par courriel guichetunique@coqolin.fr .

Pour Le Maire,
Marc Etienne Lansade

Laetitia Picot,
Elue déléguée à l'enfance.

